

Grève des urgences : la loi Santé présentée au Sénat dans un contexte de conflit social



Article rédigé par *RT France*, le 11 juin 2019

Source [RT France] Les sénateurs doivent voter pour le projet de loi du gouvernement intitulé «Ma Santé 2022». Le même 11 juin, les services hospitaliers manifestent, notamment dans les services d'urgence qui dénoncent la détérioration de leurs conditions de travail.

Ce 11 juin, les personnels soignants des hôpitaux publics sont à nouveau appelés à manifester à l'appel d'une intersyndicale, notamment dans les services d'urgences où une grève est annoncée. La crise est profonde et couve depuis plusieurs mois. C'est dans ce contexte que le ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn défend devant le Sénat le même jour le projet de loi «Ma Santé 2022», qui promet entre autres une «mission de refondation» des services d'urgences et des réformes pour lutter contre la désertification médicale, comme annoncé par Emmanuel Macron à l'automne 2018.

Un appel à manifester devant le ministère de la Santé a été lancé.

Des réformes qui ne convainquent pas les syndicats

La loi a déjà été approuvée par l'Assemblée nationale et est débattue dans l'autre chambre du parlement en vue d'être adoptée après une semaine d'examen du texte en première lecture. Après le vote solennel des sénateurs ce 11 juin, députés et sénateurs tenteront ensuite, le 20 juin, de se mettre d'accord sur une version commune.

Au programme, le gouvernement veut une réforme des études de santé pour pallier le manque de médecins, avec la suppression du *numerus clausus*, la labellisation de 500 à 600 «hôpitaux de proximité», une régularisation de médecins étrangers, un accès élargi aux données de santé et la création d'un espace numérique de santé.

Le 4 juin, contre l'avis du gouvernement, le Sénat a voté par 311 voix contre 16 un dispositif «transparent» proposant notamment que la dernière année d'études en troisième cycle de médecine générale soit une année de pratique «en autonomie», réalisée en cabinet ou en maison de santé, en priorité dans les zones manquant de médecins. Les syndicats d'internes de médecine se sont insurgés : «Le Sénat marche sur la tête et préconise de brader la formation des médecins !»

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)